



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 15267

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les dispositions du contrôle technique appliquées aux véhicules anciens de collection. Le délai de fréquence des contrôles techniques des véhicules de collection est de cinq ans. Leurs propriétaires souhaitent que cette périodicité soit davantage espacée afin notamment de prendre en compte le faible kilométrage parcouru par ces véhicules. Leur intérêt est principalement historique. Les collectionneurs s'inquiètent également des dispositions d'une proposition de règlement issue du Parlement européen, qui modifierait, les modalités actuelles du contrôle technique applicables aux véhicules anciens présentant un intérêt historique, revenant ainsi sur les dispositions plus favorables de la directive n° 2009 /40/CE, actuellement en vigueur. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre, tant au plan national qu'à l'échelon européen, des mesures afin de maintenir possible la détention de ces véhicules anciens de collection.

Texte de la réponse

Le projet de règlement relatif au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, adopté par la Commission européenne le 13 juillet 2012, est en cours de discussion au sein du Conseil et le sera prochainement au Parlement européen. La première version du texte prévoyait effectivement l'extension des contrôles aux deux et trois-roues motorisés et une fréquence annuelle de contrôle pour les véhicules légers de plus de 6 ans, tout en excluant de son champ les véhicules de plus de 30 ans présentant un intérêt historique. Les échanges sont en cours et devraient aboutir d'ici quelques mois. De nombreuses évolutions ont été proposées, notamment pour une meilleure prise en compte du principe de subsidiarité dans ce domaine. Il n'est actuellement pas possible de connaître le contenu du texte qui sera définitivement adopté.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15267

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 144

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3939